

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 217 accordant à M. Gardoni la concession définitive d'un terrain sis à Djibouti, boulevard Bonheure

n° 217

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
23 mars 1961Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est fait concession définitive à M. Gardoni, garagiste demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain sise à Djibouti boulevard Bonheure et immatriculée au Livre Foncier du Territoire sous le n° 688. Art. 2. — La mutation du Titre Foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois, à compter de la date rendant exécutoire la présente délibération. Art. 3. — Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de l'Assemblée Territoriale, A.V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, ABDOULLAHI HASSAN DEMBIL.